

OMPI



SCIT/7/8

ORIGINAL: anglais

DATE: 26 avril 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER

Septième session

Genève, 10 – 14 juin 2002

DEMANDE DE CREATION D'UN ETATACHEVISANT A DRESSER UN INVENTAIRE
DES PRODUITS SUR SUPPORT ELECTRONIQUE
ELABORES PAR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. À sa première session, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a approuvé, au cours des débats concernant la tâche n° 7 (Surveiller le passage aux supports de données électroniques pour mettre à jour la Déclaration de principes et les directives techniques, le cas échéant), l'élaboration d'un descriptif de projet en vue de créer un nouvel étatache consistant à faire l'inventaire des produits sur support électronique mis au point par les offices de propriété intellectuelle afin de diffuser l'information en matière de propriété intellectuelle. Le SDWG a accepté l'offre de la délégation de la Roumanie d'établir le descriptif en question et a nommé cette dernière responsable du projet. Le groupe de travail a demandé à la délégation de la Roumanie de représenter, après consultation des offices de propriété intellectuelle, le descriptif au Secrétariat avant la fin de juin 2001 (voir le paragraphe 14 du document SCIT/SDWG/1/9).
2. Le 29 juin 2001, l'Office d'Etat roumain pour les inventions et les marques a soumis au Secrétariat, en vue de la création de l'étatache susmentionnée, le descriptif de projet élaboré après consultation d'autres offices de propriété intellectuelle. La délégation de la Roumanie a vite en effet adressé une version préliminaire du descriptif du projet à tous les membres du

SCIT pour consultation informelle et avait reçu des observations de la part de 13 offices de propriété intellectuelle (AT, BR, BX, DE, EM, EP, FR, HU, LT, RU, SE, SI, et US). Le descriptif est reproduit dans l'annexe du présent document.

3. *Le SCIT plénier est invité à:*

a) *examiner la proposition visant à créer une tâche qui consisterait à dresser un inventaire des produits sur support électronique élaborés par les offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'il est demandé dans le descriptif de projet reproduit dans l'annexe du présent document;*

b) *approuver la constitution d'une équipe d'experts chargés de l'exécution de cette nouvelle tâche.*

[L'annexe suit]

Traduction d'une lettre datée du 29 juin 2001 (référence 2.05333)

adressé par : M. Alexandru Cristian Strenc
Directeur général adjoint
de l'Office d'État pour les inventions et les marques

à : M. Klaus -Peter Wittig
Directeur adjoint des
Services des normes et de la documentation

Monsieur le Directeur,

./.

Veillez trouver ci-joint les documents relatifs au projet que la Roumanie est chargée d'élaborer en vue de la tâche proposée, comme il a été convenu à la session du Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation qui s'est tenue du 28 au 30 mai 2001 à Genève.

Le texte du projet a été rédigé au cours de la réunion susmentionnée par les membres de la délégation de la Roumanie : Mme Adriana Atanasoae, chef de la Division des techniques de l'information et M. Bogdan Boreschievici, directeur de la Collection nationale au Département des techniques de l'information.

En juin 2001, une version préliminaire du projet a été adressée à tous les membres du SCIT pour consultation informelle. Douze offices de brevets nationaux ou régionaux nous ont fait parvenir leurs commentaires. Vous trouverez dans les documents joints les courriers électroniques qu'ils nous ont envoyés.

Veillez agréer,...

(signé:) M. Alexandru -Cristian Strenc
Directeur général adjoint

PROJET

Tâche n°...

Dresser un inventaire électronique des produits élaborés par les offices afin de diffuser l'information en matière de propriété industrielle.

1. Identification du problème ou du besoin particulier

La création de cette tâche a pour objet de répondre à la nécessité d'assurer la cohérence et la mise à jour des informations relatives aux modalités de diffusion des données de propriété industrielle publiées par les offices.

En règle générale, ces données sont diffusées dans les différentes publications consacrées à la propriété industrielle. Celles-ci peuvent se présenter soit sous une forme traditionnelle (sur papier ou sur microfilm), soit sur des vecteurs électroniques modernes (bandes magnétiques, disquettes, CD-ROM, DVD ou encore l'Internet).

À l'heure actuelle, les modalités propres aux différents offices de propriété industrielle en ce qui concerne la publication et, surtout, le passage à des supports électroniques ne sont pas suffisamment harmonisées. De plus, dans un environnement ouvert, la diffusion de l'information et l'amélioration de la communication, non seulement entre les offices eux-mêmes mais aussi entre les offices et les tiers (mandataires, déposants, etc.), deviennent une nécessité évidente.

Un accès plus rapide à l'information sur la politique appliquée par les offices en matière de diffusion des données de propriété industrielle présente donc un intérêt aussi bien pour ces offices que pour les tiers.

2. Comment ce besoin a-t-il été mis en évidence?

Ce besoin a été mis en évidence au cours de la session du SDWG du SCIT, du 28 au 30 mai 2001, lors des débats portant sur la tâche n° 7 (annexe 1 du document SCIT/SDWG/1/2).

3. Objectifs de la tâche proposée

- 3.1 Déterminer un moyen plus efficace de rassembler des informations sur les modalités de diffusion de données de propriété industrielle publiées par les différents offices de propriété industrielle.
- 3.2 Simplifier la façon dont ces informations sont mises à la disposition des offices de propriété industrielle et d'autres parties intéressées.
- 3.3 Superviser la transition entre les moyens traditionnels de publication de l'information en matière de propriété industrielle et les moyens de diffusion électronique.

4. Solutions possibles

4.1. Il est proposé de créer un inventaire qui sera hébergé sur le site Web de l'OMPI et fera appel à un système de gestion de base de données. Cet inventaire pourra être mis à jour à distance par les offices de propriété industrielle et permettra d'effectuer des recherches simples sur les types de produits élaborés par les offices. Les utilisateurs pourront aussi soumettre des demandes de documents ou de produits à l'office concerné. La gestion et l'accès à distance s'effectueront à l'aide d'un navigateur (Java de préférence) et ne nécessiteront donc pas d'équipement particulier.

4.1.1. Les offices de propriété industrielle seront chargés de mettre à jour leurs informations. La responsabilité des informations publiées dans cette base de données leur incombera. Les mises à jour s'effectueront au moyen d'un mot de passe. Chaque office de propriété industrielle sera entièrement responsable de la tenue des informations qu'il insère ou modifie dans la base. Afin de garder une trace des interventions réalisées par les offices, les opérations effectuées devraient être conservées dans un historique. L'administration de la base de données, la gestion des droits d'accès et la maintenance de la page Web seront du ressort de l'OMPI.

4.1.2. Les demandes d'informations s'effectueront au moyen de critères de recherche, tels que : nom du pays ou de l'office de propriété industrielle; domaine de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins ou modèles industriels, etc.); nom du produit, support, date de la mise en circulation du produit.

4.1.3. La demande de documents ou de produits pourrait être soumise aux offices de propriété industrielle au moyen d'un lien direct vers l'office concerné (courrier électronique, formulaires, etc.).

Exemple : Supposons qu'un office de propriété industrielle soit inclus dans l'inventaire des informations au sujet d'un CD-ROM sur les marques. Supposons par ailleurs qu'une personne souhaite s'abonner à ce produit ou obtenir un document figurant sur le CD-ROM (et que l'office ait mis à jour la base de données avec l'URL correspondante). Cette personne peut consulter, sur le site Web de l'office en question, la rubrique contenant les formulaires d'abonnement, et remplir un formulaire de ce type ou encore un formulaire de demande de document(s) précis, après avoir pris connaissance des conditions juridiques ou commerciales applicables.

Dans la structure proposée ci-dessous, on a inclus des informations relatives à d'autres entités (bibliothèques par exemple) qui reçoivent le produit élaboré par un office de propriété industrielle ou qui y ont accès (dans le cas d'un accès restreint). Les données de ce type sont considérées comme utiles dans la mesure où elles permettent aux parties intéressées de se mettre en rapport avec ces entités pour obtenir de plus amples informations sur un produit donné.

Exemple : Supposons qu'une personne soit intéressée par un produit diffusé par un office de propriété industrielle. Cette personne vit dans un pays "A" tandis que l'office en question se trouve dans un pays "B". En consultant l'inventaire, la personne intéressée constate qu'une bibliothèque de son pays détient le produit en question. Elle peut dans ce cas, pour plus de commodité, l'obtenir auprès de cette bibliothèque.

4.2. Afin qu'elle puisse remplir ces fonctions, la base de données pourrait avoir, dans un premier temps, la structure ci-dessous. Il est proposé de la doter d'une interface avec l'utilisateur dans toutes les langues officielles de l'OMPI (sous forme d'indications apparaissant sur l'écran de critères de recherche). Pour la saisie de termes de la recherche dans le champ de critères de recherche, il est proposé d'utiliser l'anglais. Chaque office de propriété industrielle fournira des données en anglais.

N°	Description du champ	Précisions	Observations
1.	Codé du pays ou de l'office de propriété industrielle	Codé normalisé à deux lettres – norme ST.3 de l'OMPI	– URL de la page d'accueil de l'office – champ consultable – champ obligatoire
2.	Domaine de la propriété industrielle	Valeurs possibles : brevets, marques, dessin et modèles industriels, modèles d'utilité, etc.	– champ consultable – champ obligatoire
3.	Nom (commercial) du produit	Nom sous lequel le produit est présenté par l'office	– URL de la page de l'office, rubrique concernée – champ consultable – champ obligatoire
4.	Langue utilisée pour le produit	Codé normalisé à deux lettres – norme ST.3 de l'OMPI ou autre norme pertinente (éventuellement la norme ISO 639)	– champ consultable – champ obligatoire
5.	Contenu du produit	Description du contenu : type de documents, niveau de publication, numéro de série, période couverte par les données, etc.	– champ affiché – champ facultatif
6.	Support	Valeurs possibles : papier, CD-ROM, DVD, Internet, etc.	– champ consultable – champ obligatoire
7.	Format utilisé	Valeurs possibles : gif, tiff, pdf, etc.	– champ affiché – champ facultatif
8.	Logiciel	Logiciel requis pour consulter le produit (le cas échéant)	– champ affiché – champ facultatif
9.	Autres entités (bibliothèques) recevant le produit	Brève présentation de ces entités	– URL de la page de l'office, rubrique concernée – champ affiché – champ facultatif
10.	Date de la mise en circulation du produit	Date à partir de laquelle le produit peut être consulté, commandé ou acheté	– champ consultable – champ obligatoire

N°	Description du champ	Précisions	Observations
11.	Datedelamiseàjour effectuédanslabase dedonnéesde l'inventaire	Dateàlaquellel'officea insérélesinformationsdans labasededonnées	– champaffiché – automatiquementinséréedans labasededonnées
12.	Conditionsjuridiques applicablesà l'utilisationdes informations	Brèveprésentationdes éventuellesconditions juridiquesapplicables	– URLdelapagedel'office, rubriqueconcernée – champaffiché – champfacultatif
13.	Conditions commerciales	Prixdel'abon nement,prix desdifférentsdocuments, etc.	– URLdelapagedel'office, rubriqueconcernée – champaffiché – champobligatoire
14.	Périodicitédela publication	Informationsurla périodicitédelapublication d'unproduitdonné	– champaffiché – champobligatoire
15.	Personneàcontacter	Nom,adresseélectronique, numérosdetéléphoneetde télécopieurdelapersonne concernéeauseindel'office	– URLdelapagedel'office, rubriqueconcernée – champaffiché – champobligatoire
16.	Formulaires	URL dusite Webdel'office	– URLdelapagedel'office, rubriqueconcernée – champaffiché – champfacultatif
17.	Commentaires	Champdestinéauxautres informationsquel'office souhaiteincluredanslabase dedonnées	– champaffiché – champfacultatif

4.3. Dansundeuxième temps, ilseraitpossiblede perfectionnerlabasededonnéesenla dotantd'une fonctionpermettantauxutilisateursd'êtreinformés, s'ilslesouhaitent, des dernièresmisesàjourréaliséesparunofficedéterminé(voirepartousles officesqui procèdentàdesmisesàjour)ouencoredesnouveauxproduitsintégrésdans l'inventaire. Cettefonctionpeutprendre laforme d'une "listedediffusion".

4.4. Dansuntroisième temps, ilseraitpossiblederésoudreunproblèmequiaétés oulevéau coursdesdiscussionspréliminairesaveclesdélégués.

Ils'agitdelachargedetravailssupplémentairequereprésententpourlesofficesde propriétéindustrielle, d'une part, lapublicationsurleurpageWebdesinformations relativesàleurs publicationset, d'autre part, lerenouvellementdecetteopération lorsqu'ilsmettentàjouravecdesinformationsplusoumoinsidentiquesl'inventaire hébergésurlesite Webdel'OMPI.

Unesolutionseraitdetenircomptedel'évolutiondelatâche° 10duSCIT. Eneffet, silespages Webdesofficesde propriétéindustrielle(oudumoinsdespartiesdeleur site)étaientnormalisées, ilseraitpossible d'envisagerunsystème demiseàjour synchronisédessites Weblocauxetdel'inventairedel'OMPI. Parconséquent, la

mise à jours' effectueraient en une seule fois, les modifications apportées aux sites des offices étant automatiquement répercutées dans l'inventaire de l'OMPI. Cette méthode a l'avantage non seulement de réduire la charge de travail des offices, mais aussi d'éviter les erreurs de saisie dues à la mise à jour manuelle. La structure de la base de données ne présenterait que des modifications mineures.

- 4.5. Étant donné qu'il existe, outre les offices de propriété industrielle, d'autres sources de publications importantes dans ce domaine, il pourrait être utile d'étudier la possibilité d'autoriser également les organismes considérés à accéder à la base de données (ainsi qu'aux mises à jour). (Question à examiner plus avant).

5. Avantages escomptés

- i) Réduire le temps que prend la mise à jour des informations relatives aux modalités de diffusion propres aux différents offices de propriété industrielle.
- ii) Faire mieux connaître les produits élaborés par des offices de propriété industrielle de petite taille ou de taille moyenne en publiant des informations à leurs sujets sur le site Web de l'OMPI, qui est plus connu.
- iii) Garantir aux parties intéressées la possibilité d'obtenir plus rapidement des informations plus complètes au sujet de ces modalités de diffusion propres à chaque office, par l'intermédiaire d'une seule et même source d'information.
- iv) Simplifier l'obtention de documents ou de produits auprès des offices de propriété industrielle.

[Fin de l'annexe et du document]